

ATTESTATION TRANSPORT SECURISE

Octroi ponctuel dérogation au contrôle sérologique IBR à l'introduction de bovins qualifiés « Indemne IBR »
A transmettre au GDS MAXIMUM 15 jours après l'introduction des bovins

MOTIF DE L'INTRODUCTION :

(Cocher la case correspondante)

 Achat

 Pension sans mélange de bovins

 Pension avec mélange de bovins

Coordonnées de l'élevage d'origine

Coordonnées de l'élevage destinataire

N° exploitation :

Dénomination :
.....

N° exploitation :

Dénomination :
.....

Nous soussigné(e)s déclarons avoir ce jour respectivement vendu et acheté (ou sorti et entré) le(s) bovin(s) de la liste ci-dessous :
 Nombre de bovin(s) / / (en cas de nécessité, remplir la liste au dos)

Code Pays + N° National	Code Pays + N° National	Code Pays + N° National
...../...../...../.....
...../...../...../.....
...../...../...../.....
...../...../...../.....

Nous, éleveur(se)s, soussignons respectivement que le transport entre les deux élevages s'est effectué ce jour sans rupture de charge par M élev. origine élev.destinataire transporteur(se)

Date et heure de chargement :/...../..... àh....

Date et heure de déchargement :/...../..... àh....

Nous attestons que ce véhicule a été préalablement lavé et désinfecté et qu'il n'y a pas eu de contact avec un autre bovin pendant le transport.

Cadre transporteur(se) (à remplir le cas échéant)

Cachet et signature du (de la) transporteur(se)

Je soussigné(e) atteste avoir
 réalisé au moyen du véhicule immatriculé un transport direct
 sans rupture de charge.

En vertu de quoi, en tant qu'éleveur(se) introduct(eu)r(ice) de ce(s) bovin(s), je soussigné(e), élevage destinataire :

- Demande à déroger au contrôle sérologique à l'introduction IBR de ce(s) bovin(s) et accepte par avance les éventuels contrôles du GDS dans mon élevage ou sur le(s) bovin(s) introduit(s) ;
- Reconnais être informé(e) que cette demande de dérogation me prive de tout recours à une action en réhabilitation, si un contrôle

Attention de penser à : - Joindre les cartes vertes remplies et signées des animaux concernés.

- Notifier les mouvements d'entrées et de sorties.

- Respecter une période de quarantaine stricte.

de ce(s) bovin(s) s'avérait nécessaire au-delà d'un délai de 10 jours suivant son (leur) arrivée dans mon élevage.

Fait à

Le/...../.....

Pour l'élevage d'origine
Signature de l'éleveur(se)

Pour l'élevage destinataire
Signature de l'éleveur(se)

Mise en garde et recommandations :

➔ En demandant la dérogation au contrôle sérologique IBR à l'introduction, les éleveur(se)s d'origine et de destination, ainsi que le(a) transporteur(se) prennent leurs responsabilités quant aux risques sanitaires encourus, notamment en cas de contamination par l'IBR décelée a posteriori ;

➔ Les animaux doivent avoir été dépistés BVD dans les 15j avant introduction ou dès introduction dans votre élevage (soit par prise de sang ou bouton auriculaire : dans ce dernier cas n'hésitez pas à en demander au GDS28)

➔ Par ailleurs, il est fortement recommandé de ne pas négliger le dépistage à l'introduction d'autres maladies, comme la néosporose, la paratuberculose, la besnoitiose, ...

➔ Une coprologie est également fortement recommandée par votre GDS

➔ Dans tous les cas, il est fortement recommandé de respecter une période d'isolement strict, d'au moins 15 jours (et lorsque des dépistages sont réalisés, jusqu'à obtention des résultats). Cette mesure est une des meilleures précautions sanitaires permettant de limiter le risque de contamination. L'animal va s'adapter à son nouvel environnement et l'éleveur(se) pourra l'observer soigneusement !